Envoyé en préfecture le 09/11/2023
Reçu en préfecture le 09/11/2023
Publié le
ID : 007-210700704-20231107-DELCCAS_2023_15-DE

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Centre Communal Action Sociale de

Séance du 07/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 9
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
31/10/2023

Date d'affichage
31/10/2023

VOTE :
Pour : 10
Contre :0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

Etaient présents :
Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine

Procuration(s) :
M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali

Etai(ent) absent(s) :
M. LAFAGE Stéphane, M. THEBAULT Pierre

Etai(ent) excusé(s) :
M. COURBIS Joël, M. DOHA Médard, (arrivé à 19h20)

Numéro interne de l'acte : 2023-15
Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 30€ a été effectué au profit du CCAS par un administré.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unaimité,

Article 1 : d'accepter le don de 30€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS
La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

CCAS DE CORNAS (Ardèche)